

Compte rendu de la plénière de la Commission Locale d'Information de la Société de Maintenance Nucléaire (SOMANU)

Monsieur Philippe LETY souhaite la bienvenue aux participants de cette nouvelle CLI.

« J'apprécie de nous retrouver pour cette CLI de la SOMANU ».

Monsieur Philippe Lety énumère quelques excusés notamment :

- Monsieur Bertrand RINGOT (Président de la CLI de Gravelines)
- Monsieur Christian BATAILLE (Député du Nord)
- Madame Delphine BATAILLE (Sénatrice du Nord)
- Monsieur Rémy PAUVROS (Député du Nord) représenté par Simon DELANNOYE
- Monsieur Jean SCHEPMAN (Vice Président du Conseil général)
- Monsieur Philip PUTZEYS (Conseiller Municipal de Feignies)
- Monsieur ASCONE (Adjoint au Maire de Louvroil)
- Monsieur Joël WILMOTTE (Conseiller général)
- Madame Patricia DUEZ GÜNDEL (Directrice de l'Environnement du Conseil général)
- Madame Christine BATTEUX (Vice-Présidente du Conseil régional) représentée par Madame Brigitte BARON (chargée de mission)
- Monsieur Olivier ANDRE (Sous-Préfet d'Avesnes-sur-Helpe) représenté par Madame Marie-Laure TROUILLET (chargée de mission sécurité)
- Monsieur Patrick GOLINVAL (Secrétaire Général Union locale FO)

La loi relative à la « Transparence et à la sécurité en matière nucléaire » de 2006 a transféré cette responsabilité aux Conseillers généraux des Installations Nucléaires de Base (INB) correspondants.

La qualité de nos échanges permet le bon fonctionnement de cet organe, et je vous en remercie.

Je tiens à rappeler ici l'importance pour nos populations de l'existence de cette organisation permettant une information transparente du fonctionnement des INB et surtout, bien communiquer en cas de dysfonctionnement.

Cette qualité de connaissance et de restitution, nous la construisons grâce au soutien de l'ASN, à l'investissement du Conseil général, au réseau des services de l'Etat et à vous tous dans le cadre de vos responsabilités et nous vous en remercions.

Nous nous efforçons de ponctuer ces années d'exercice, de connaissances dans les différents domaines de l'énergie nucléaire, au travers l'organisation de conférences, de visites de site, pour toujours inciter notre curiosité qui développe notre approche des situations.

Et la catastrophe de Fukushima ne peut que nous conduire à encore plus de prudence, plus de procédures de sécurité et au respect de celles-ci.

Saluer le travail qui est accompli par les industriels, en France en particulier, en ce sens.

Une nouvelle fois merci aux services de l'ASN d'assurer pleinement la responsabilité qui est la sienne dans ce domaine.

La prochaine visite sera programmée à Bure le 14 février 2014. Je tiens à vous informer que la prochaine conférence des CLIs se tiendra le 11 novembre 2013.

Pour que la visite de Bure soit intéressante, il faut descendre et il faudra trouver à s'organiser, la visite étant limitée à 12 personnes.

Sans plus attendre, je passe la parole à Monsieur Thierry SCHIETECATTE.

Monsieur Thierry SCHIETECATTE (PDG de la SOMANU) : Je suis très heureux de voir autour de la table pour cette quatrième réunion plénière de la CLI de la SOMANU avec autant de participants. Pour l'entreprise, cette CLI est un événement très important. Je vous propose de faire un bilan de l'installation pour l'année 2012 et le 1^{er} semestre 2013.

Présentation de l'activité de l'entreprise : Madame Marie-Laure FITAMANT

Je voudrais commencer mon intervention par l'historique de la SOMANU. La SOMANU a été créée par un décret de 1985 qui autorisait la mise en exploitation en 1986 avec l'application d'un arrêté de rejet. En 1988, a été construit un bâtiment permettant d'entreposer les équipements qui sont entrés dans la SOMANU et d'en ressortir de l'atelier. Puis 10 ans plus tard, une extension de ce bâtiment d'entreposage a eu lieu.

En 2004, une deuxième extension de ce bâtiment pour entreposer le matériel a été réalisée et enfin, en 2009, nous avons construit un bâtiment plus léger pour le contrôle des véhicules qui entrent et qui sortent de l'établissement.

SOMANU répond à la réglementation des Installations Nucléaires de Base, elle est identifiée sous le numéro 143. A ce titre, conformément au décret d'autorisation de création, nous exploitons l'atelier dans le respect du référentiel sûreté, constitué des règles générales d'exploitation, et du rapport de sûreté, de l'étude déchets et du Plan d'Urgence Interne. Le référentiel sûreté, est la base de notre exploitation.

Nous avons remis fin d'année 2011, un rapport portant sur le réexamen de sûreté de l'INB.

Madame FITAMANT montre une vue aérienne du périmètre de l'INB avec, au centre, l'atelier de maintenance nucléaire. L'atelier présente une surface de 4 000 m², les deux bâtiments d'entreposage chaud de 3 000 m². Ce bâtiment est un magasin pour les pièces de rechange d'EDF. Le bâtiment transit sert au contrôle des véhicules. Pour compléter la description, une dalle permet ponctuellement d'entreposer des conteneurs vides contenant quelques outillages.

Les activités peuvent se résumer en 3 parties :

- la mise à disposition de surface pour tout industriel qui a des équipements qui reviennent de zone nucléaire. La SOMANU loue des emplacements afin qu'ils peuvent y travailler dans les meilleures conditions.

- la deuxième activité est la maintenance proprement dite : la SOMANU réalise des gestes de maintenance qui peuvent débiter par la décontamination de matériels et qui nécessitent un nettoyage pour permettre au personnel de travailler. Les installations spécifiques de décontamination sont exploitées lors des démontages, des réparations qui peuvent être des usinages, avec un parc de machines outils et enfin des tests et des remontages. Le matériel remis en état est entreposé dans le bâtiment avant expédition.

- le troisième volet concerne l'entreposage de matériels pour garder un stock d'équipements qui peut être envoyés par la suite dans des installations.

Tous les équipements sont transportés par camion et nous organisons les transports et leurs conditionnements à la demande de l'industriel pour lequel nous réalisons des opérations de maintenance ou qui intervient directement.

La décontamination est réalisée par voie chimique pour les rendre acceptable pour les conditions d'intervention notamment les pompes primaires.

Je vais passer au bilan d'activité 2012 et des 3 premiers trimestres 2013.

2012, l'activité a été beaucoup moins importante que 2013.

Ont subi un cycle de décontamination 6 hydrauliques de pompes primaires et une hydraulique de pompe auxiliaire.

Nous sommes intervenus sur 3 hydrauliques pour changement de visserie.

Nous travaillons également pour la maintenance d'emballages de combustible MOx et de transport de combustible de recherche. Ces emballages ne contiennent plus de combustibles.

Pour les trois premiers trimestres 2013, nous en sommes à 8 moteurs et 14 hydrauliques ou mobiles de pompes primaires décontaminées, 5 hydrauliques pour changement de visserie.

Madame FITAMANT passe au bilan sûreté pour l'année 2012. Un évènement sûreté déclaré de niveau 0 sur l'échelle INES concerne le non redémarrage de la ventilation de l'atelier.

L'atelier est ventilé en permanence et assure un confinement dynamique : l'air va de l'extérieur vers l'intérieur de l'atelier, passe au travers de filtres de très haute efficacité et est rejeté à la cheminée. Il se trouve que dans le cadre d'un contrôle pour la sûreté, l'opérateur a arrêté la ventilation pour un contrôle et l'atelier est resté en confinement statique par ses portes et ses murs. On s'écarte du référentiel et cet évènement n'a eu aucun impact sur le personnel et l'environnement.

En 2013, nous avons déclaré 3 évènements sur l'échelle INES de niveau 0.

1^{er} événement

Un premier évènement radioprotection concerne une contamination corporelle : toute personne a une tenue de travail propre et lorsqu'il sort de l'atelier, il passe au travers d'une série de 3 portiques pour le premier le contrôle en tenue de travail, le deuxième portique en sous vêtement et le troisième portique avec ses vêtements civils. Il se trouve que lors de ces contrôles a été mis en évidence une contamination d'une personne qui a été prise en charge par l'équipe de radioprotection et la contamination a été retirée. Nous avons fait constater ce retrait de contamination par un laboratoire agréé qui a confirmé l'absence de trace de radioactivité et aucun impact sanitaire.

Un courrier en mars 2013 a été envoyé aux membres de la CLI.

Monsieur Philippe LETY précise que le courrier remonte au Conseil général, puis aux membres de cette CLI. Je tiens à préciser par ailleurs que vous trouverez sur le site du Conseil général un lien vous permettant de remonter aux lettres de suite de l'ASN.

Deuxième événement

Le deuxième évènement concerne le domaine environnemental avec une détection de la radioactivité au niveau de la cheminée.

Au niveau de la cheminée, un prélèvement d'air et une mesure sont réalisés en continu. Dès que l'analyseur détecte de la radioactivité, la ventilation s'arrête et le confinement de l'atelier devient statique.

Le personnel est alors évacué.

Le 30 avril, la balise a mis en évidence une valeur proche des limites de détection. La ventilation a été arrêtée et le personnel de l'atelier évacué. Un bilan en fin d'évènement a démontré une trace qui n'a eu aucun impact ni sur le personnel, ni sur l'environnement.

Troisième événement

Le troisième évènement qui concernait le domaine de la sûreté, a été déclaré niveau 0 sur l'échelle INES.

Une série de microcoupures électriques a conduit au déclenchement d'un disjoncteur, et au déchargement des batteries a eu comme conséquence l'arrêt de la mesure de l'air à la cheminée.

Ainsi, on écarte du référentiel sûreté et avons déclaré cet évènement niveau 0 sur l'échelle INES.

Il n'y avait aucune exploitation dans l'atelier, pas de personnel, l'atelier est resté en fonctionnement normal.

Le filtre de l'air été mesuré en laboratoire avec aucun impact sur l'environnement et les populations.

Les membres de la CLI ont été informés par deux courriers en mai et juin.

On va passer à la partie sécurité avec 3 accidents du travail avec arrêt. Le premier est un arrêt de 12 mois par une personne qui a fait un faux mouvement ; la deuxième personne a fait une chute dans l'escalier du bâtiment administratif et la troisième personne en voulant atteindre le toit d'un conteneur est tombée d'une échelle se blessant à la tête et à la cheville (6 mois d'arrêt).

Systématiquement, nous sensibilisons le personnel sur le comportement, les gestes et postures. La sécurité du personnel chez AREVA est une priorité avec l'objectif de 0 accident du travail avec arrêt.

En 2013, nous avons eu 0 accident du travail avec arrêt.

Cette démarche a donné lieu à une démarche AREVA « Save together » synthétisée en 9 pictogrammes qui font partie du quotidien du personnel.

On va aborder la partie radioprotection.

Je rappelle que la limite pour les travailleurs du nucléaire est à 20 mSv/an.

En 2012, année moins chargée en activité, la dose maximale était de 5,9 mSv/an. En 2013 (ramené sur 12 mois), la personne la plus exposée est à 13,9 mSv (à comparer à 20 mSv/an limite réglementaire).

En 2012, nous avons 2500 mouvements dans l'atelier.

Pour notre fonctionnement, toute intervention dans l'atelier fait l'objet d'un estimatif de dose. L'équipe se voit attribuer une dose collective maximale. Ensuite, une corrélation est faite entre les prévisions et le réalisé sur le chantier avec, comme objectif, de faire de bonnes prévisions et d'optimiser pour que le personnel soit exposé à une dose minimale.

Sur le graphe, l'écart est de -14 % entre le prévisionnel et le réalisé. Il est de 0 % sur les trois premiers trimestres 2013. Les données des dosimètres qui équipent les intervenants sont collectées, ce qui permet de suivre la dose reçue par équipe.

Plus de chantiers entraînent plus de dose (150 mSv pour 2012 pour 450 mSv pour 2013). Plus de chantiers entraînent plus d'intervenants ce qui explique des doses cumulées plus importantes.

Premier portique C1 : le personnel est contrôlé en tenue de travail. On voit une corrélation entre l'augmentation du nombre de chantiers et l'augmentation des détections. Quand le portique se déclenche, on retire les chaussures qui ont été salies lors du chantier et ensuite on continue le contrôle au portique C2 en sous-vêtement.

Deuxième portique C2 : On constate plus de déclenchements. En cas de déclenchement, le personnel est pris en charge par le service de radioprotection et la tâche de salissure est nettoyée. La personne va ensuite prendre une douche.

Troisième portique C3 : En sortie du site (portique C3), la personne est contrôlée avec ses vêtements personnels, les 3 premiers semestres de l'année révèlent une augmentation des détections.

Face aux déclenchements de 2013, nous avons mis en place des actions sur les aspects organisationnels et humains pour retrouver un atelier propre. On rappelle les règles de nettoyage de chantier. Nous avons lancé une grande opération de nettoyage de l'atelier qui nous permet de retrouver un niveau 0 de l'atelier. Nous nous sommes équipés d'appareils complémentaires de radioprotection et avons fait fabriquer des boîtes pour stocker des équipements en attente.

Pour la partie environnementale, est repris le nombre de prélèvements pour démontrer que la SOMANU n'a pas d'impact sur l'environnement. En 2012 et les trois premiers trimestres

2013, 524 prélèvements ont été effectués pour 1240 analyses. Les résultats n'ont pas mis en évidence de marquage lié à la présence du site et de notre activité.

Pour les rejets, il existe différents types d'effluents :

- Le premier concerne les effluents de décontamination des hydrauliques, ils sont envoyés dans des citernes pour être éliminés dans un centre de traitement sur le site d'AREVA NC à la Hague. 46 m³ ont été envoyés à La Hague en 2012 et 45 m³ pour les trois premiers trimestres 2013.
- Le deuxième type est celui du lavage du sol. Leur qualité est contrôlée et envoyée vers le milieu récepteur de la Flamenne de même que les eaux pluviales.
- Les eaux de drainage et des eaux pluviales ont fait l'objet de contrôles qui n'ont pas fait apparaître de dépassement des limites réglementaires.

Par rapport aux rejets gazeux en 2012, pas d'émetteurs artificiels détectés en 2012 et 2013 excepté comme rappelé une valeur détectée proche de la limite de détection.

Pour les déchets solides générés dans l'atelier, ils sont conditionnés et envoyés aux propriétaires des équipements qui les ont générés pour être traités dans des filières dédiées. Les déchets conventionnels sont également éliminés dans les filières dédiées.

Pour la partie transport, 193 camions ont été réceptionnés pour 216 repartis. Les trois premiers trimestres 2013 présentent des ordres de grandeur à peu près similaires.

Pour finir, il y a eu des évolutions au niveau de l'installation.

- Le remplacement du système de surveillance de la dosimétrie du personnel. L'intervenant indique le chantier sur lequel il travaille, il peut lire la dose intégrée sur l'année précédente et en sortie de zone, il peut également lire la dose intégrée lors de son travail.
- Nous avons réalisé un film pour tout intervenant de la SOMANU qui présente les contraintes et les règles en matière de sécurité, de sécurité et d'environnement en Français, Allemand et Anglais.
- En janvier 2013, tous les prestataires ont été conviés pour leur présenter les contraintes et les règles de la SOMANU et une visite de l'entreprise a été réalisée. 21 sociétés ont répondu présentes à cette journée.
- Des exercices ont été réalisés avec les sapeurs pompiers et l'hôpital de Maubeuge :
 - en septembre 2013, formation RD3 pour une quinzaine de pompiers,
 - exercice Plan Urgence Interne en octobre 2012 (25 pompiers et 6 véhicules d'interventions),
 - décembre 2012 : exercice de secours à blessé avec le SMUR.
- Nous avons fait des analyses sous l'angle des Facteurs Organisationnels et Humains ainsi que nos procédures.
- Nous travaillons sur le projet de convention avec l'AMVS pour le rejet des effluents pour une signature en janvier 2014.

Nous avons également embauché 7 personnes dans l'établissement.
En 2013, nous avons 8 contrats de professionnalisation.

Une Délégation Unique du Personnel a été élue réunissant le CE et le DP et la création d'un CHSCT.

Les perspectives :

- modification des vestiaires pour séparer les femmes et les hommes (prévue fin 2013),
- signature avec l'AMVS (fin 2013) d'une convention de rejet,
- signature d'un protocole avec l'hôpital de Maubeuge (fin 2013),
- détention d'une filière pour traiter les boues,
- exercice RD3 avec les pompiers (fin novembre 2013) ainsi qu'un exercice PUI,
- mesures des rejets chimiques dans l'air rejeté à la cheminée,
- dépôt d'une demande de modification du décret d'autorisation imposant la révision de l'arrêté des rejets,
- mise à jour du référentiel sûreté.

La CLI sera partie prenante de cette procédure fin 2013, début 2014.

Monsieur LETY remercie Madame FITAMANT qui relève le souhait de l'industriel de faire évoluer ses procédures dans l'intérêt du personnel et de la population.

Monsieur Jean-Bernard SZCZEPANSKI : vous avez dit que les batteries étaient hors service s'agissant des alarmes, ont-elles été renouvelées ?

Madame FITAMANT : En fait, ce sont des batteries qui servent au redémarrage de notre installation, elles se sont déchargées et le disjoncteur s'est déclenché ce qui a empêché le redémarrage.

Monsieur François GODIN apporte une précision s'agissant de la dosimétrie, il souhaite insister que le strict respect de la réglementation. Il y a un principe dans le nucléaire qui est de faire baisser au plus bas la dosimétrie reçue par les travailleurs. C'est un sujet sur lequel nous travaillons en application du principe d'optimisation.

Monsieur LETY remercie Madame FITAMANT et invite l'ASN à intervenir.

Monsieur François GODIN, en propos introductif, rappelle que l'ASN est chargée du contrôle des activités nucléaires civiles en France à la fois sur les INB mais aussi sur le nucléaire de proximité, proche du citoyen (médical, industriel, recherche). Vous trouverez des plaquettes où sont reprises les missions de l'ASN ainsi que le rapport 2012 de l'ASN.

Réglementer, contrôler et informer sont les trois missions de l'ASN.

Dernier point, je signale que l'ASN a changé de Président en novembre 2012, il s'agit de Pierre Franck CHEVET.

Medhy MELIN fait une intervention complémentaire à Madame FITAMANT :

Sur les inspections 2012, il y a eu 3 inspections programmées :

- le 11 avril 2012 sur les rejets : pas de constats notables mais un axe de progrès à réaliser sur les rejets dans la Flamenne en période d'étiage
- Le 16 mai 2012 : l'originalité de cette opération était qu'elle n'était pas programmée et réalisée conjointement avec l'inspection du travail. L'idée était de voir un chantier : la direction du travail avait ses propres objectifs, l'ASN se concentrait sur le volet sûreté et volet qualité qui dataient de 1984. Il n'y avait aucun chantier important réalisé par une entreprise extérieure. Le deuxième intérêt était la radioprotection des prestataires extérieurs. Il y avait le Bureau Véritas et AREVA NT sur le site.

Pour la SOMANU, un axe de progrès sur la formation spécifique aux risques particuliers de l'installation et l'interface avec les personnes compétentes en radioprotection de la SOMANU avec les entreprises extérieures. Cette inspection a fait l'objet de trois lettres de suite (1 pour la SOMANU, 1 pour le Bureau Véritas et 1 pour le client allemand).

- Le 3 décembre 2012 : portant sur la radioprotection
Des progrès notables réalisés depuis 2006 sur les portiques C3 (100 détections) jusqu'en 2012 (10 détections).
L'ASN estime que la SOMANU peut encore faire descendre le nombre de détections au portique C3.
Autre axes de progrès, l'étiquetage des colis vides en rapport avec la réglementation transport.

En 2013, 3 inspections :

- la première sur l'incendie prévue en mars annulée en raison des conditions climatiques qui ont empêché tout déplacement. Cette inspection aura lieu le 16 octobre c'est-à-dire demain. Elle sera pilotée par un Colonel des pompiers de l'ASN.
- inspection sur le thème des transports prévue fin novembre 2013.
- début décembre, une dernière inspection portera sur la rigueur d'exploitation.

En 2014, les inspections porteront essentiellement sur la radioprotection.

Points sur les évènements significatifs :

En 2012, un seul évènement significatif (retour à une situation normale)

En 2011, nous avons eu trois évènements.

En 2013, nous avons reçu trois déclarations d'évènements. Le 31 mai, nous avons programmé une réunion avec la SOMANU pour analyser les causes des trois évènements et les actions correctives.

La SOMANU avait identifié une problématique liée au volume d'activité.

L'ASN constate que depuis, il n'y a pas eu d'autres déclarations d'évènements.

L'ASN estime que l'exploitation des installations est satisfaisante et que des progrès substantiels ont été réalisés en matière de radioprotection depuis plusieurs années.

Les dossiers en cours :

- le réexamen de sûreté reçu le 4 janvier 2012 pour lequel l'expertise IRSN aura lieu en 2014.
- la modification du DAC (dossier d'autorisation de création) et la rénovation du Corpus réglementaire.
- s'agissant des paramètres chimiques, l'entrée en vigueur de l'arrêté INB s'applique depuis le 1^{er} janvier 2013.
- pour la modification des vestiaires, l'ASN a reçu des compléments en août 2013, l'accord devrait être signé d'ici la fin de l'année.
- la modification du stockage des produits chimiques, la SOMANU doit relancer ce dossier en 2014 (progrès attendu).
- la modification des portes du sas entrée/sortie matériel : la SOMANU étudie la possibilité de réparer la porte existante. Cette solution est préférable puisque la porte actuelle présente des caractéristiques de protection contre l'incendie meilleures que le projet de remplacement qui nous avait été transmis.
- modification de la surveillance de l'environnement : à finaliser dans le cadre de l'étude d'impact.
- extension temporaire des capacités d'entreposage des déchets suite à l'accident de Centraco. L'ASN a donné un accord pour un entreposage temporaire à proximité du site Centraco. Centraco privilégie les emballages plastiques plutôt que les fûts métalliques. La SOMANU conditionne ses déchets en fûts métalliques. Le souhait de la SOMANU est donc de passer ses déchets en conditionnement « fûts plastiques ». Le dossier est en cours d'étude notamment par rapport au risque incendie, puisque les fûts plastiques n'ont pas le même comportement que les fûts métalliques.
- modification du PUI : l'ASN a donné son accord sous réserve de remarques.

Monsieur LETY remercie Monsieur Medhy MELIN et invite les participants à poser des questions.

Monsieur François GODIN indique que sur un certain nombre de dossiers, la CLI sera sollicitée pour une participation plus importante.

Monsieur Joël DANLOUX : vous avez parlé de rejets liquides, rassurez moi il n'y a pas de radionucléides ?

Monsieur MELIN : Dans les rejets liquides, ceux qui sont issus des procédés de décontamination ne sont pas rejetés dans la Flamenne mais envoyés dans des installations dûment autorisées à AREVA La Hague.

Par contre, il y a des eaux de lavage de l'atelier, de lavage des tenues qui contiennent certes des quantités relativement faibles de la contamination qui sont rejetés à la Flamenne.

Le rejet n'est pas en continu : une vérification de la qualité de l'eau est réalisée pour savoir si ces rejets sont conformes avant rejet, mais il y a présence des radio-nucléides en faibles quantités dans ces rejets liquides.

Monsieur Jean-Bernard SZCZEPANSKI : Le problème n'est-il pas l'absence de dilution avec la Flamenne.

Monsieur Medhy MELIN : on ne rejette pas directement dans la Flamenne mais dans le réseau de la zone industrielle qui apporte un effet de dilution et oriente ce rejet collectif dans la Flamenne.

Une deuxième dilution va s'opérer dans la Flamenne, d'où il faut avoir une attention particulière en période d'étiage.

Monsieur Joël DALOUX : demain vous envisagez de faire traiter la totalité des rejets dans une station d'épuration ?

Monsieur LO GIACO : je souhaite que les eaux qui se rejettent en station d'épuration soient accompagnées d'une convention entre l'AMVS et la SOMANU. Les rejets devront présenter des valeurs réglementaires pour être acceptées par l'AMVS. Il s'agit de la station d'épuration du « Verger ». Dans la convention, apparaîtront les paramètres à respecter.

Monsieur LETY précise que d'autres entreprises se rejettent dans la Flamenne.

Monsieur MELIN indique que les entreprises doivent démontrer qu'elles doivent respecter les paramètres de rejets avec la Flamenne et au-delà de ses objectifs de qualité. Cela concerne également la SOMANU.

Madame FITAMANT évoque un objectif de qualité 2 dans le projet de convention avec l'AMVS. Cette convention est rédigée mais toujours pas signée.

Intervention de Monsieur François GODIN sur les activités réglementaires : l'arrêté INB du 16 février 2012 et un second texte issu d'une ordonnance portant sur la consultation du public.

Tout d'abord, l'arrêté INB est un élément de la pyramide réglementaire, le non respect des décisions de l'ASN est passible de sanction qui s'appelle des mesures de coercition (sanctions).

L'arrêté INB du 16 février 2012 est un arrêté qui fixe une approche intégrée de la sûreté, on ne traite pas que les risques radiologiques mais également les risques non radiologiques (chimiques notamment). Cet arrêté renforce le domaine de prévention des risques et accidents. On a également une notion d'approche graduée en fonction d'objectifs, nous fixons le principe de proportionnalité dans les décisions que nous prenons. Pour les décisions individuelles, nous disposons de marge de manœuvre sur le niveau d'exigence pour l'INB. Nous fixons les objectifs à l'exploitant qui met en œuvre les moyens.

Un élément important est la loi TSN et ses décrets sont désormais intégrés dans le code de l'environnement (codification).

La sécurité nucléaire est plus large que la sûreté qui intègre la radioprotection et la prévention ainsi que la lutte contre la malveillance. On y intègre également les actions de sécurité civile (PUI, PPI...).

L'exploitant doit disposer des capacités techniques pour maîtriser et connaître son installation.

Deuxième sujet, la surveillance des prestataires doit être exercée par l'exploitant. On va demander aux exploitants de mettre en place un système de management touchant à la sûreté, l'environnement et la radioprotection. On renforce également nos exigences en matière de gestion des écarts. On demande également aux exploitants de renforcer le retour d'expérience au niveau des installations similaires. En matière de démonstration de sûreté, on évoque des renforcements des installations en matière de sûreté.

Les nuisances et leur impact sur la santé et l'environnement, on demande de mettre en œuvre les meilleures techniques disponibles et s'agissant des rejets, un meilleur encadrement dans l'évolution des normes de rejet.

Les exigences en matière de surveillance de l'environnement et des campagnes d'inter-comparaison sont également renforcées.

Les exploitants devront établir une prévision annuelle des rejets dans l'environnement (prise d'effet en 2014).

Il devra également établir une estimation annuelle de dose pour voir l'impact radiologique de l'INB sur son environnement.

Le spectre des substances dangereuses (pictogrammes spécifiques dangers et toxicité) est élargi.

Les exigences en matière d'information, à la fois de l'ASN et du public (en cas d'élévation anormale de radioactivité et de pollution accidentelle) sont renforcées.

En matière d'information régulière de l'ASN, le papier remplacera le registre électronique.

Des synthèses mensuelles seront transmises avant le 30 juin.

La nouvelle réglementation renforce également la gestion des déchets (l'affichage, le tri à la source, la traçabilité).

L'établissement d'un plan de zonage des déchets et le renforcement du bilan annuel déchets sont également repris dans la réglementation.

La réglementation s'intéresse également aux situations de crise (moyens) et interface avec les services sous l'autorité du Préfet en cas d'accident (conventions)

Quelques mots sur la participation du public, c'est un sujet nouveau depuis cet été avec une évolution de la charte de l'environnement. La signature d'une ordonnance du 5 août 2013 qui est relative à un principe de mise en œuvre de participation du public dans toutes les décisions individuelles ayant un effet direct ou indirect sur l'environnement. Cela veut dire que tous les dossiers ayant un effet direct ou avéré sur l'environnement doivent faire l'objet d'une

participation du public. Il reste à définir la forme qui n'est pas totalement arrêtée, l'ASN travaille sur le sujet pour définir les modalités de consultation du public (mise en ligne par exemple de dossiers invitant le public à formuler des remarques par exemple).

Je propose aux membres de la CLI, de diffuser une information plus ciblée sur les dossiers puisque vous les connaissez ainsi que l'installation. Les informations et observations seront remontées à l'ASN.

Monsieur LETY demande une petite synthèse de ces dispositions pour les envoyer aux membres de la CLI.

Monsieur GODIN précise que le fait marquant est une meilleure prise en compte des sujets liés à l'environnement (repositionnement des impacts sur l'environnement des INB).

Monsieur LETY souhaite recaler la date de la CLI au mois de juin prochain pour travailler en année civile.

Sans plus attendre, je passe la parole à Laurent ROUSSEL pour la partie statutaire.

Laurent ROUSSEL rappelle que cette année le budget fait apparaître les dépenses et les recettes de la CLI.

Pour l'année 2012, les dépenses réalisées s'élèvent à 15 269.21 € pour un prévisionnel de 18 140 €.

En terme de recettes, le Département du Nord finance la CLI de la SOMANU à hauteur de 13 140 € et 5 000 € de subvention de l'ASN.

Pour 2013 et 2014, le budget est renouvelé à l'identique. C'est un point de satisfaction compte tenu des contraintes budgétaires qui pèsent sur les Départements.

Le budget 2013 n'est pas clôturé à ce jour.

Le budget 2014 sera soumis au vote du Conseil général en novembre prochain.

Le budget de la CLI pour l'année 2014 est voté à l'unanimité par les membres de droit. Il en est de même pour l'adhésion à l'ANCCLI pour un montant de 1 000 €.

Monsieur LETY précise que le budget de la CLI a inscrit une réserve de 2 600 € destinée à développer une action de communication en cas de situation accidentelle.

Monsieur GODIN précise que le budget national de l'ASN pour les CLIs était de 600 000 € pour l'ensemble des CLIs et que lors de la conférence nationale des CLIs, la Ministre de l'Environnement a octroyé une dotation supplémentaire de 400 000 €. Ce qui fait que la subvention globale de l'ASN est de 1 M € pour la totalité des CLIs.

Sur ce budget, une bonne partie est dédiée à l'ANCCLI et les commissions locales des INB.

L'ASN prend en compte les projets des CLIs (50 % des projets hors frais de personnel). Il existe des marges budgétaires pour financer des projets de CLIs.

Laurent ROUSSEL reprend la parole pour expliquer que suite à la demande de la Société Française d'Énergie Nucléaire (SFEN), le Président du Conseil général a accepté de désigner un représentant de cette association au sein de la CLI de la SOMANU.

Monsieur Laurent ROUSSEL passe en revue les différentes conférences organisées par l'ANCCLI et l'IRSN.

Il présente également la visite du site de Chooz A, site en démantèlement.

Monsieur GODIN ajoute que l'ASN a classé en 3 lots les INB qui font l'objet d'évaluations complémentaires de sûreté :

- un lot qui concerne les 58 réacteurs nucléaires
- un deuxième lot sur les installations du cycle du combustible
- un troisième lot dont fait partie la SOMANU

L'idée est de prendre des prescriptions qui imposent aux exploitants la réalisation des travaux qui intègre des situations accidentelles au-delà des normes de sûreté actuelle (situations extrêmes de type Tsunami ou de séisme par exemple).

Les prescriptions sont en cours d'analyse pour le lot 1 et en cours de définition pour le lot 2.

Laurent ROUSSEL précise avoir rencontré dans le cadre des journées des chargés de mission des CLIs les 3 exploitants d'INB à savoir EDF, AREVA et le CEA.

L'ANCCLI souhaite une participation des membres de la CLI aux inspections de l'ASN.

La proposition faite par le représentant d'AREVA le 28 janvier 2013 est de laisser la possibilité aux membres de CLI de réaliser des visites après les inspections de l'ASN.

Monsieur LETY souhaite renouveler ses remerciements à l'exploitant, l'ASN et à tous les participants.

Avant de clore la séance, Monsieur LETY invite les participants à participer à l'intervention de l'ASN à 14h00 sur le plan national de gestion des déchets et matières radioactives et une présentation du débat sur la transition énergétique.

Fin de séance : 12h15

- Etaient présents

Monsieur	Philippe LETY	Président de la CLI, Vice-Président du Conseil général
Madame	Marie-Laure TROUILLET	Chargée de mission Sous-préfecture d'Avesnes-sur-Helpe
Madame	Brigitte BARON	Chargée de mission Région Nord-Pas-de-Calais
Monsieur	Philippe DRONSART	Conseiller Général
Monsieur	Michel LO GIACO	Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre
Monsieur	Thierry SCHIETECATTE	PDG SOMANU
Monsieur	Bernard PARIS	Adjoint au Maire de la Longueville
Monsieur	Michel MANESSE	Conseiller général
Monsieur	Michel PASCAL	Délégué Territorial de l'ASN
Monsieur	Alain LIENARD	Mairie de Vieux Mesnil
Monsieur	Didier WILLOT	Communauté de Communes Sambre Avesnois
Madame	Claudie DRYJANSKI	Directrice Technique ATMO
Monsieur	Jean-Bernard SZCZEPANSKI	Trésorier de l'association Environnement Sambre Avesnois
Monsieur	Yannick LEFINT	Coordinateur Territorial de Nord Nature Bavaisis
Monsieur	Joël DANLOUX	Nord Nature Environnement
Monsieur	Bernard DELCAMBRE	Délégué syndical CFDT (SOMANU)
Monsieur	Mathieu MONTBROUSSOUS	Chambre Départementale de Commerce et d'Industrie
Monsieur	Jacques TELLE	Chambre Départementale de Commerce et d'Industrie
Monsieur	François GODIN	Chef de division de l'ASN
Monsieur	Medhy MELIN	Inspecteur de la Sûreté nucléaire, ASN
Madame	Marie-Laure FITAMANT	Directeur d'établissement de la SOMANU
Monsieur	Yvon MILLE	Responsable Méthodes Planification Industrialisation (MPI) SOMANU
Madame	Ouahiba MAJERI	Chargée de communication, JSPM/AREVA
Monsieur	Laurent ROUSSEL	Chef du service Risques-Nuisances-Déchets, Conseil général du Nord
Madame	Annie DEJAEGHERE	Assistante, Risques Nuisances Déchets, Conseil général du Nord
Monsieur	Jérôme GRENOUILLET	Responsable Exploitation (EXP) SOMANU
Monsieur	Laurent FOUCRIER	Centre d'Incendie et de Secours de Maubeuge
Monsieur	Dominique COLLIER	Commandant Police de Maubeuge
Monsieur	Jean-Michel MAROUSEZ	Capitaine Gendarmerie de Maubeuge
Monsieur	Frédéric HENNECART	Responsable Qualité Sûreté Sécurité Environnement (QSSE) SOMANU
Monsieur	Philippe BEAUMONT	Chef de centre DDTM
Monsieur	Francis HENIN	SFEN
Monsieur	RICHEZ	Centre d'Incendie et de Secours de Maubeuge
Monsieur	David ALOPENI	Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens